

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN

RÈGLEMENT NUMÉRO 463

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE
RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT ET LA MISE AUX NORMES DE
LA CASERNE D'INCENDIE, DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE
L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA MAISON DE LA CULTURE DE
MÊME QUE L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UNE
GÉNÉRATRICE À L'HÔTEL DE VILLE ET AUTORISANT UN
EMPRUNT DE 346 500 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin entend aménager la nouvelle caserne d'incendie en vue notamment de répondre aux normes imposées par le Code national du bâtiment dans un contexte de changement d'usage;

CONSIDÉRANT QUE l'Hôtel de Ville est touché par des problèmes majeurs notamment au niveau de la toiture;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de greffer à l'hôtel de Ville une génératrice pouvant subvenir aux besoins du bâtiment lors de mesures d'urgences nécessitant le fonctionnement du Centre d'opération d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la toiture de la Maison de la Culture nécessite également une intervention;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la session ordinaire du 11 août 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Pâquerette Masse, conseillère appuyé par Robert Desjardins, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement suivant soit et est adopté.

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le conseil est autorisé à effectuer ou faire effectuer les travaux décrits par la firme Jean Damecour, architecte, dans son document intitulé « avant-projet – caserne de pompiers de Val-Morin » produit le 17 juillet 2008 et joint au présent règlement en annexe « A ».

Le conseil est autorisé à effectuer ou faire effectuer les travaux planifiés à l'hôtel de Ville et décrits par Jean Damecour, architecte, dans son document intitulé « Estimation de coûts préliminaires » produit le 14 juillet 2008 et joint au présent règlement en annexe « B ».

Le conseil est autorisé à effectuer ou faire effectuer les travaux prévus à la Maison de la Culture suivant l'estimation produite par M. Pierre Delage, directeur général, en date du 8 août 2008 et joint au présent règlement en annexe « C ».

Le conseil est autorisé à acquérir et installer une génératrice à l'hôtel de Ville suivant l'évaluation du projet préparé par la firme Robert Nantel & fils, entrepreneur électricien, en date du 4 février 2008 et joint au présent règlement en annexe « D ».

ARTICLE 3 : Le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de trois cent quarante six mille cinq cent dollars (346 500 \$) et, pour se procurer cette somme, autorise un emprunt par billets pour une période de 20 ans;

ARTICLE 4 : Pour pourvoir à 25% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Pour pourvoir à 75% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable de la municipalité, une tarification à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette tarification sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables de la Municipalité.

ARTICLE 5 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SESSION DU
8 SEPTEMBRE 2008

Jacques Brien,
maire

Pierre Delage,
directeur général /
secrétaire-trésorier

ANNEXE A

Évaluation de coût

Budget des travaux proposés

Étape:

Avant-projet

Projet :

0714 CASERNE DE POMPIERS DE VAL-MORIN

JEAN DAMECOUR ARCHITECTE

Date :

17 juillet 2007

No	Éléments	Coûts d'éléments			Montant élément	Montant par catégorie
		Unit. Mesu	Quantité	Prix unitaire		
	DÉMOLITION					4 000,00
	Démolition intérieur	lot	1	2 000,00	2 000,00	
	Démolition extérieur	lot	1	2 000,00	2 000,00	
						65 000,00
	CADRES RIGIDES, PORTES ET RENFORTS MURS	LOT	1	20 000,00	20 000,00	
	NOUVEAU PLANCHER ETAGE	LOT	1	10 000,00	10 000,00	
	NOUVELLE DALLE	LOT	1	35 000,00	35 000,00	
	REVÊTEMENT EXTÉRIEUR					25 868,60
	REVÊTEMENT ACRYLIQUE	PI2	2518	5,00	12 590,00	
	4" POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ	PI2	2518	5,00	12 590,00	
	2,5" POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ SUR FONDATION	PI2	626	1,10	688,60	
	PORTES ET FENÊTRES EXTÉRIEURES					18 700,00
	Portes	un.	1	1 200,00	1 200,00	
	Portes de garage 14'	un	2	6 000,00	12 000,00	
	Porte de garage 12'	un.	1	5 500,00	5 500,00	
	PORTES ET FENÊTRES INTÉRIEURES					5 600,00
	PORTES	UNITÉ	8	700,00	5 600,00	
	FINITION INTÉRIEURE					16 333,60
	PLAQUE DE PLATRE PLAFONDS	PI2	728	1,35	982,80	
	CLOISONS INTÉRIEURES	PI2	520	5,50	2 860,00	
	PEINTURE INTÉRIEUR	PI2	4452	1,00	4 452,00	
	PEINTURE EXTÉRIEUR	PI2	2375	1,00	2 375,00	
	CÉRAMIQUE PLANCHERS	PI2	145	6,00	870,00	
	CERAMIQUE MURS	PI2	72	6,00	432,00	
	PLANCHER PEINT	PI2	2362	1,00	2 362,00	
	DIVERS	LOT	1	2 000,00	2 000,00	
	ESCALIERS					
	NOUVEL ESCALIER INTÉRIEUR	uni.	14	150,00	2 100,00	2 100,00
	NOUVEL ESCALIER EXTÉRIEUR	uni.	6	150,00	900,00	900,00
	ÉLECTRICITÉ, PLOMBERIE, CHAUFFAGE					40 875,00
	Électricité, plomberie, chauffage	PI2	1195	25,00	29 875,00	
	Ventilation CO2	LOT	1	11 000,00	11 000,00	
	MOBILIER INTÉGRÉ					5 000,00
		LOT	1	5 000,00	5 000,00	
	ACCESSOIRES					1 000,00
		LOT	1	1 000,00	1 000,00	
	SOUS-TOTAL DES TRAVAUX					185 377,40
				TOTAL	185377,40	
	CONTINGENCES	TOTAL	10,0%		18537,74	18 537,74
	ADMINISTRATION ET PROFITS	TOTAL				
	Frais généraux et profits		12,0%		24469,82	24 469,82
	SOUS-TOTAL					228 384,96
	TAXES					33 067,27
	tps (fédéral)		6,5%		14845,02	
	lvq (provinciale)		7,5%		18242,25	
	Coût total des travaux du bâtiment et de l'emplacement					261 472,23

ANNEXE B

ESTIMATION DE COÛTS PRÉLIMINAIRE
 PROJET : 0740 HOTEL DE VILLE DE VAL-MORIN
 JEAN DAMECOUR ARCHITECTE

14 JUILLET 2008

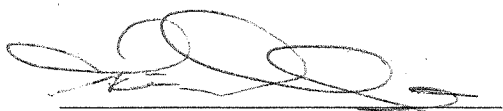
No	Éléments	Coûts d'éléments			Montant élément	Montant par catégorie	Notes
		Unité	Quantité	Prix unitaire			
	COUVERTURE ET ÉTANCHÉITÉ	PI2	3100	4,00	12 400,00	12 400,00	
	AJOUT DE VENTILATEURS D'ENTRETOIT (MAXIMUM)	UN	2	200,00	400,00	400,00	
	AJOUT DE VENTILATEURS DE FAÎTE	UN	2	200,00	400,00	400,00	
	RÉINTÉGRATION DU CLOCHER	LOT	1	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
	CHANGEMENT DES SOFFITES ET FASCIAS	PI2	275	3,00	825,00	825,00	
	CHANGEMENT DES GOUITTIÈRES	LOT	1	1 500,00	1 500,00	1 500,00	
	SOUS-TOTAL DES TRAVAUX					20 525,00	
				TOTAL	20 525,00		
	CONTINGENCES D'ESTIMATION	TOTAL	10,0%		2 052,50	2 052,50	
	ADMINISTRATION ET PROFITS						
	Frais généraux et profits	TOTAL	15,0%		3 386,63	3 386,63	
	SOUS-TOTAL					25 964,13	
	TAXES					3 342,88	
	tps (fédéral)		5,0%		1 298,21		
	tvq (provinciale)		7,5%		2 044,67		
	COÛT TOTAL DES TRAVAUX DU BÂTIMENT ET DE L'EMPLACEMENT					29 307,01	

ANNEXE C

MAISON DE LA CULTURE DE VAL-MORIN

ESTIMATION DE COÛTS PRÉLIMINAIRES
PIERRE DELAGE, ÉVALUATEUR

éléments	unité	coût quantité	prix unitaire	montant
Couverture et étanchéité	pi2	6334	4.00 \$	25336
Sous-total des travaux				25336
Contingences d'estimation	total	10%		2533.6
Administration et profits	total	15%		4178.4
Sous-total				32 048.00
Taxes				
TPS (fédéral)		6.50%		2083.12
TVQ(provincial)		7.50%		2559.83
Coût total des travaux				36 690.95



Pierre Delage
Évaluateur



Robert & JIS Entrepreneur Électricien

1460, rte 117
Val-David, Qc
J0T 2N0
Bur.: 819-322-6226
Fax.: 819-322-1510

Membre de la



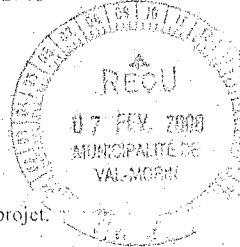
RBQ # 8273-1159

Installation : * Chauffage électrique - * Contrôle Domotique - * Cablage Structuré & Service de Nacelle

Municipalité de Val-Morin
6120, Morin

Le 04 février 2008

Projet : Génératrice



Il nous fait plaisir de vous présenter notre soumission pour votre nouveau projet.

L'Installation d'une génératrice 80 Kw 120/240volts de marque Cummins Onan avec transfère automatique OTE 400 120-240 volts 1 phase, 60Hz

Génératrice model # DGCG 80KW

- * Modification de l'entrée électrique de 400amp.
- L'installation d'un nouvelle interrupteur de 400amp. 120/240 volts, situer en aval de la boîte de mesurage d'hydro-québec .

Incluant:

Filerie d'alimentation 400amp.
Filerie pour le contrôle de la génératrice et tous les raccords électrique .

- Taxes non incluses
- Matériaux & Main-d'œuvre
- Excavation et base non inclus

Prix Valide pour 30 jours..... Total : \$ 34,500.00

Salutations !

Robert Nantel & Jis